

DES MISSIONS DE REPRÉSENTATIONS

S'informer, débattre, avoir de la visibilité

La FE 53 dispose d'**un agrément** au titre de la protection de l'environnement et d'**une habilitation** à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement (à renouveler en 2024).

Elle est donc légitime pour prendre part :

- aux enquêtes publiques et aux consultations publiques (ouvert à tous les citoyens);
- aux Comités de Suivi de Site et aux Comités de Suivi ;
- aux commissions institutionnelles (CDPENAF, CODERST, CDNPS, CDAC, CCSPL).

Pour connaître la signification de tous ces sigles, voir page suivante.



L'enquête publique – la consultation publique – Les installations entrent dans la norme **ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Il existe trois niveaux, du plus haut au plus bas : **Autorisation** (une enquête publique est obligatoire avec les permanences d'un commissaire-enquêteur) – **Enregistrement** (c'est une consultation publique puisqu'il n'y a pas de commissaire-enquêteur nommé et le pétitionnaire est dispensé d'études d'impact) – **Déclaration** (pas la moindre enquête publique, la mairie n'ayant même pas son mot à dire).

Le Comité de Suivi de Site – Le **Comité de Suivi de Site (CSS)** est une réunion annuelle à l'initiative de la préfecture : Séché (Roger GODEFROY/Bernard LANDEAU*), Aprochim (Benoît MARICHAL/Jean-VAUZELLE), Brenntag (Benoît MARICHAL/David LANGEVIN), Titanobel (Daniel GRIVOT/Jean-Luc REUZÉ), Lafarge (Jean-Paul BEILLARD et Philippe MOREAU/Benoît DUCHENNE et Bertrand JARRI), LHOIST (Jean-Paul BEILLARD), Neau (Jean-Paul BEILLARD/Bernard BEUNAICHE), PFC (Roger GODEFROY/Jean-Paul BEILLARD)

Le Comité de Suivi – Le **Comité de Suivi (CS)** est une réunion annuelle semblable au CSS sauf qu'elle est organisée à l'initiative de l'entreprise (méthaniseur comme celui de la Centrale Biogaz des Coëvrons à Chammes ou celui d'Oudon Biogaz à Livré-la-Touche) pour présenter un bilan et faire le point. Il rassemble au moins une fois par an des élus, des associations de défense de l'environnement, des riverains et les dirigeants de l'entreprise, etc. Il n'y a ni titulaire, ni remplaçant, c'est la FE qui est invitée et elle envoie les membres concernés. 15 carrières sont concernées et c'est Jean-Paul BEILLARD qui représente la FE 53 à chaque fois.

Les commissions institutionnelles

Le CDPENAF – **CDPENAF** : Commission Départementale de la **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles ou **F**orestiers. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets nécessitant une emprise foncière (méthaniseur, rocade, éolienne, antenne-relais...). Titulaire : Jean-Paul BEILLARD. Suppléant : Louis RACINE). Voir sa composition : https://www.mayenne.gouv.fr/content/download/41965/293137/file/arrete_CDPENAF_15122020.pdf

Le CODERST – **CODERST** : **C**onseil **D**épartemental de l'**E**nvironnement et des **R**isques **S**anitaires et **T**echnologiques. Ce conseil émet un avis (consultatif) sur des projets ICPE relevant du régime de l'Autorisation (méthanisation, éolienne, rocade, carrière ou usine comme PFC à Vaiges). C'est l'une des structures les plus importantes. Titulaire : Daniel GRIVOT. Suppléant : Roger GODEFROY. Voir sa composition : <https://www.mayenne.gouv.fr/content/download/33553/243873/file/Arr%c3%aat%c3%a9%20de%20composition.pdf>

Le CDNPS – **CDNPS** : Commission Départementale de la **N**ature, des **P**aysages et des **S**ites. Cette commission émet un avis (consultatif) dans plusieurs domaines :
- Nature - Sites et paysages - Publicité (Alain ROUSSARD/Benoît DUCHENNE) - Carrières (Jean Paul BELLARD/Benoît DUCHENNE et Roger GODEFROY/Philippe LAMBERT) - Faune Sauvage Captive.

La CDAC – **CDAC** : Commission Départementale d'**A**ménagement **C**ommercial. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets commerciaux demandant un aménagement ou un agrandissement comme un supermarché.

La CCSPL – **CCSPL** (Commission Consultative des **S**ervices **P**ublics **L**ocaux (Roger GODEFROY et Louis RACINE). Lors des attributions de délégations par LAVAL Agglo, la FE 53 est consultée. Les services concernés sont les déchets ménagers et assimilés, les transports urbains, la piscine Aquabulle, le Très-Haut débit, l'eau et l'assainissement.

* Le 1^{er} nommé est titulaire, le 2nd est suppléant)

